Le bovin part à l'abattoir

depuis la Zone Vaccinale

Vers un abattoir en France en Zone de Protection / de Surveillance / Indemne / Vaccinale

Abattage dans les 24h et transport sans rupture de charge à compter de la sortie de la ZV

Autorisé

depuis la Zone Indemne

Vers un abattoir en Zone Réglementée / Vaccinale

Sans rupture de charge de l'entrée en ZR ZV jusqu'à l'abattoir de destination

Privilégier en ZR ZV les grands axes routiers et éviter le passage à proximité d'établissements qui détiennent des bovins

Autorisé

Presented with xmind